

Retour de la charité

La liste est longue des personnalités françaises – artistes, sportifs, hommes d'affaires – expatriées pour des raisons vénales à l'étranger. Au-delà d'un cas individuel, la polémique suscitée par l'exil fiscal de Johnny Hallyday en Suisse est l'occasion pour les républicains de réhabiliter le sens de l'impôt citoyen. Non pas l'impôt en soi. Mais l'impôt en tant que carburant permettant à l'Etat, sous le contrôle du peuple souverain, de faire tourner les services publics et de mettre en œuvre la solidarité nationale.

L'impôt républicain doit être un impôt véritablement progressif, chaque citoyen contribuant selon ses moyens au financement des actions de l'Etat. Si ces moyens sont importants, comme pour l'ancien « idole des jeunes », dont les revenus ont été évalués par la Sacem à 6,65 millions d'euros pour 2005, il est normal que cet impôt soit corrélativement important.

Nombreux ont pourtant été ceux qui ont publiquement justifié ce vol opéré par Philippe Smet (Johnny Hallyday) à l'encontre de ses concitoyens. Y compris au sein du gouvernement, le ministre Christian Estrosi expliquant que « la situation fiscale de la France n'est plus acceptable ». C'est pourtant plus le (non-)sens civique de ces expatriés de l'impôt que la fiscalité qu'il faudrait réformer ! D'autant plus que la réforme fiscale entrée en vigueur le 1er janvier 2007 va déjà dans le sens d'un impôt sur le revenu de moins en moins progressif (« bouclier fiscal » et diminution du nombre de tranches d'imposition), donc de moins en moins républicain.

Quant à ses amis artistes, il s'en est trouvés dans des émissions télévisées populaires pour justifier et contrebalancer l'incivisme de Johnny Hallyday par sa participation à des œuvres de charité. Qu'une personne, au nom de ses convictions philosophiques ou religieuses, participe à de telles actions n'a bien entendu pas à être remis en cause.

Mais établir un parallèle entre la charité et l'impôt républicain est profondément choquant.

Comme l'a très bien exposé le penseur radical Léon Bourgeois, il y a maintenant un siècle, la solidarité républicaine constitue un progrès par rapport à la charité chrétienne, sa devancière. D'une part, la solidarité républicaine n'établit pas un lien personnel, de domination, entre un individu qui donne et un autre qui reçoit, puisqu'il s'agit d'un devoir de la communauté nationale dans son ensemble. D'autre part, elle est moins aléatoire et – potentiellement – plus rationnelle dans son exécution.

L'exil fiscal de Johnny Hallyday pose par ailleurs le problème de la mise en concurrence des systèmes fiscaux et sociaux. Cette dernière aboutissant mécaniquement à une pénalisation des Etats possédant un niveau d'imposition conforme à la volonté de faire vivre un certain modèle social, une certaine idée de la République.

Mais que ses fans se rassurent ! Celui qui a fait subventionner en 2003 par des collectivités locales françaises sa « tournée des stades », mais qui ne veut plus payer d'impôt en France, reviendra peut-être. « Je garde la nationalité française, je reste citoyen français, je parle français, je conserve ma maison à Marne la Coquette et ma carte d'électeur, et je continue à voter Sarkozy, a-t-il ainsi déclaré dans Paris-Match. J'espère qu'il tiendra parole. S'il réforme l'impôt sur la fortune et les droits de succession, comme il me l'a souvent répété, eh bien, je reviendrai en France... ». A moins que, d'ici-là, Philippe Smet n'obtienne la nationalité belge qu'il a demandée.